

CHALLENGES, 3 juin 2018, **La vérité sur... le flop de l'éolien en mer français**
par Nicolas Stiel
https://www.challenges.fr/entreprise/energie/la-verite-sur-le-flop-de-l-eolien-en-mer-francais_591134

Mal gérée par un pays focalisé sur le nucléaire, la filière de l'énergie offshore est au bord du gouffre. L'Etat ne sait plus comment s'en dépêtrer.

Turbine éolienne flottante Floatgen, à Saint-Nazaire. Remorqué au large du Croisic, ce prototype sera testé pendant deux ans. Mais le coût de la technologie (240 euros le mégawattheure) interdit pour l'instant un déploiement plus large.

A quelques jours de son départ d'EDF à l'automne 2014, l'ancien PDG Henri Proglio nous confiait son sentiment à propos des éoliennes offshore françaises : « EDF a gagné les appels d'offres, mais les éoliennes coûtent beaucoup trop cher. Je pense qu'elles ne verront jamais le jour. » Prononcé sous le sceau de la confiance, ce commentaire prend aujourd'hui toute sa saveur. Non seulement il n'y a toujours pas de turbines en activité au large des côtes françaises en raison des recours en justice et des obstacles administratifs (les premiers mâts, attendus en 2016, ne seront pas lancés avant 2021, voire 2022), mais la filière elle-même est maintenant en passe de sombrer corps et biens. Le gouvernement a en effet décidé de bloquer tous les développements. Il veut revoir à la baisse les subventions sur les tarifs de rachat d'électricité accordés lors des appels d'offres menés en 2011 et 2013. Pas illogique au regard du prix du matériel (pales, nacelles, génératrices, transformateurs), qui ne cesse de chuter.

Prix de rachats renégociés

Au début de la décennie, l'Etat s'était engagé à racheter l'électricité des éoliennes en mer à un prix six fois plus élevé que le tarif du marché. D'après la Commission de régulation de l'énergie, le coût des six parcs bretons et normands (400 machines pour 3 gigawatts de puissance) s'élèverait sur vingt ans à 40,7 milliards d'euros (12,4 milliards selon les professionnels). Afin d'éviter « une dépense publique excessive pour les Français », les pouvoirs publics ont mandaté Gérard Rameix, ex-président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), pour tordre le bras aux porteurs de projets (EDF, Engie, Iberdrola...). Le négociateur a trois mois pour les ramener à la raison. Si d'ici à l'été rien n'aboutit, les appels d'offres seront annulés. Il faudrait alors indemniser les consortiums. « Ce ne serait pas bon pour la réputation du pays » et « pas de nature à attirer de nouveau, à de prochaines occasions, les meilleurs », indique Isabelle Kocher, directrice générale d'Engie.

Appels d'offres bâclés

Ce serait également un coup dur pour les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie, qui ont déjà investi quelque 600 millions d'euros dans la modernisation de leurs infrastructures portuaires pour accueillir la logistique de ces plateformes. Enfin, « un échec des négociations serait une catastrophe pour la filière et ses 15 000 emplois, comme l'explique Jean-Louis Bal, président du Syndicat des énergies renouvelables. Il faudrait relancer les appels d'offres et les premières éoliennes n'apparaîtraient alors pas avant 2025 ».

L'aventure de l'offshore fait partie des fiascos industriels dont la France a le secret. Focalisé sur le nucléaire, notre pays a d'abord négligé la filière. Il s'est réveillé à la fin des années 2000 quand a commencé à poindre le seuil d'acceptabilité de l'éolien terrestre. A cette époque, la mer du Nord est déjà hérissée de centaines de moulins à vent (4 000 aujourd'hui). Il faut aller vite. Le gouvernement attribue alors les appels d'offres dans une grande opacité, par arrêté, sans passer par le Parlement. Il lance Alstom et Areva dans la bagarre alors que les deux industriels, qui n'ont aucune expérience de l'offshore, n'ont pas les reins assez solides. C'est la Berezina. Depuis, Alstom a été vendu à General Electric, et la division renouvelables d'Areva appartient aujourd'hui à Siemens.

Le ministre de l'Ecologie de l'époque, Jean-Louis Borloo, a commis une erreur stratégique en décidant de tout faire en même temps, provoquant une explosion des coûts. Exemple, le fait de lier l'attribution des appels d'offres au développement d'une filière industrielle. Les porteurs de projets se sont exécutés - Alstom a créé une usine à Saint-Nazaire - mais ont demandé des tarifs de rachat de l'électricité plus élevés. Autre incongruité, le gouvernement a attribué les appels d'offres avant d'avoir effectué les études d'impact. Cette tâche (analyse des sols, des vents, de la biodiversité), c'est aux porteurs de projets de s'en charger et d'en supporter les coûts. Mais, en échange, ils ont exigé des taux de marge plus élevés.

Retour à la case départ ?

A ces procédés singuliers, se sont ajoutées des caractéristiques propres à l'Atlantique qui renchérissent les coûts (fonds marins plus profonds que dans la Manche, fondations plus robustes obligatoires en raison de la puissance des vents). Résultat, l'éolien offshore français se retrouve avec un tarif de rachat de l'électricité presque trois fois supérieur à celui des pays d'Europe du Nord : environ 190 euros le mégawattheure, contre 70 pour nos voisins. Les Pays-Bas ont même récemment attribué un futur parc éolien en mer sans aucune subvention.

Que va-t-il se passer maintenant ? En octobre 2017, le gouvernement belge a contraint les énergéticiens de trois parcs à accepter des tarifs de rachat de 79 euros le mégawattheure, contre 138 précédemment. « On ne pourra pas diviser les prix par deux comme en Belgique, prévient Jean-Louis Bal. Chez nous, la fiscalité est plus lourde. » Entre l'Etat et les porteurs de projets, c'est le dialogue de sourds. Parmi les pistes envisagées, il y a la réduction des taxes, l'allongement de la durée des contrats de rachat d'électricité à vingt-cinq ans, la possibilité de transférer les coûts de raccordements des porteurs de projet vers le gestionnaire de réseau d'électricité RTE, filiale d'EDF. Quoi qu'il en soit, la leçon a été retenue, il faudra dorénavant réaliser des études d'impact préalablement aux appels d'offres.

Reste, enfin, le scénario que personne n'ose imaginer, celui du blocage, où il faudrait tout recommencer à zéro. Une catastrophe ? Ce n'est pas l'avis de Benjamin Fremaux, expert associé de l'Institut Montaigne : « Il n'y a pas d'urgence à développer l'éolien offshore. Imaginer qu'on va rattraper les Allemands est très ambitieux. Mieux vaut laisser les consommateurs allemands essayer les plâtres et ensuite utiliser les meilleures

technologies au meilleur coût. » C'est la stratégie du suiveur. Moins glorieuse que celle du leader. Mais peut-être plus réaliste dans le cadre de l'éolien en mer.

Des turbines flottantes pour éviter de couler ?

Les éoliennes offshore sont posées sur le sol marin, avec des fondations fichées. Les débouchés de cette technologie sont limités en France en raison de la profondeur de nos fonds marins. Mais pourquoi pas des éoliennes flottantes ? Elles peuvent être installées loin des côtes, afin d'exploiter les gisements de vent plus importants et de réduire les conflits avec les pêcheurs. Quatre fermes pilotes ont été attribuées en 2016 pour une mise en service en 2022. « La France est en pole position dans le flottant, se réjouit Pauline Le Bertre, déléguée générale de France Energie Eolienne. Des grands du BTP comme Bouygues et Vinci s'y intéressent, mais aussi des start-up. » Un prototype conçu par la société Eolink en partenariat avec l'Ifremer a déjà été inauguré près de Brest. En octobre dernier, la PME marseillaise Idéol a lancé une éolienne flottante à Saint-Nazaire. Pour l'heure, le coût de cette technologie reste malheureusement prohibitif : environ 240 euros le mégawattheure.